



Succession demi soeur caché

Par **jerome calou**, le **20/01/2017** à **12:20**

Bonjour à tous,

je vous explique mon cas, dans ma famille ma mère à eu un premier enfant d'une première union ensuite elle s'est remarié avec mon père et a eu trois enfants(dont moi), mon père étant récemment décédé nous avons eu a faire au notaire, or lors du passage chez ce dernier ma mère à caché l'existence de ma demi soeur (elle a deux livret de famille un ou ma demi soeur est inscrite et un autre ou nous sommes inscrits...me demander pas pourquoi).

J'ai bien compris que ma demi soeur ne peut pretendre a rien dans la succession de mon père, par contre est ce que ma mère peut quand même accepter la succession en totalité par usufruit, ou est elle contrainte de prendre 1/4 en pleine propriété au vue de l'existence d'un enfant d'un autre mariage.

Nous sommes un peu perdu et avons peur que le fait que ma demi soeur soit caché nous engendre des soucis de succession au décès de ma mère.

Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **20/01/2017** à **13:03**

Bonjour,

Rien d'anormal dans tout cela !

2 livrets de famille, 3 dans mon cas (famille recomposée).

Votre soeur n'est pas héritière de votre père donc il est normal que le notaire n'ait pas besoin de son LF.

Si vos parents n'ont pas établi de donation au dernier vivant, permettant de choisir l'usufruit total, elle aura 25% en PP.

Par **jerome calou**, le **20/01/2017** à **13:16**

Il y a bien eu donation au dernier vivant donc ma mère peut demander la totalité en usufruit, une autre question me vient, si ma mère fait le choix de l'usufruit total est ce que à son décès

ma demi soeur aura droit à une part de la maison ?